

DEPARTEMENT DE
L'AUDE

ARRONDISSEMENT
DE CARCASSONNE

OBJET :

SYADEN

**DEMANDE
DE
SUBVENTION
AU
TITRE
DE L'ANNEE 2023**

Le nombre de
conseillers
municipaux en service
est de :

19

CONVOCAION C.M.
EN DATE DU :

08/12/2022

AFFICHAGE EN
DATE DU :

08/12/2022

CERTIFIEE
EXECUTOIRE PAR
RECEPTION
PREFECTURE LE :

16/12/2022

PAR PUBLICATION
LE :

16/12/2022

N° 2022/49

COMMUNE DE PALAJA (11570)

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 14 Décembre 2022

L'an deux mille vingt-deux et le quatorze décembre, les membres du Conseil Municipal de la commune de PALAJA se sont réunis en mairie, en session ordinaire sur la convocation qui leur a été adressée à leur domicile par Monsieur le Maire, Thierry LECINA.

Présents : M.M. LECINA, CITERNE, DUVAL, ESCAX, FILLAQUIER, GACHET, HECK, LECLAIR, MIGUEL, MOUCHET, ROUSSEAU, SCHNEIDER

Formant la majorité des membres en exercice.

Absent Excusé : Mr CLARES

Procurations : Mme BLANQUER à Mme CITERNE, Mme BOURBON à Mr SCHNEIDER, Mr CADENEL à Mme MIGUEL, Mme ETHEVE à Mme LECLAIR, Mr PIVA à Mme MOUCHET, Mme TAFFOREAU à Mr LECINA.

Secrétaire de Séance : Mr FILLAQUIER Frédéric

Mr le Maire rappelle la délibération n° 2022/39, en date du 20/10/2022 par laquelle la commune a sollicité l'aide du SYADEN pour les travaux de rénovation d'éclairage public, au titre de l'année 2023, pour un montant prévisionnel de travaux de : **25.093,16 € HT.**

Cette tranche 2023 s'inscrit dans le cadre d'économies d'énergie.

Les travaux concerneront les changements des luminaires existants, vétustes et énergivores par des luminaires type « LED » moins énergivores.

Les rues du village concernées par cette rénovation sont les suivantes : Lo Lillac, Los Ametliers, La Frigola, La Brugaliera, la Captorta, Lo Piboul, Lo Garric, Lo Pech et Lo Moral.

La commune demande donc par principe le montant maximum de subvention qu'autorise le règlement d'interventions financières du SYADEN.

Des frais de gestion et d'accompagnement à hauteur de 5% du montant HT de la facture (plafonné à un montant maximal d'opération de 25 000€ HT) seront appliqués.

Une convention entre le SYADEN et la collectivité rappelant les engagements financiers sera jointe au courrier de notification.

La commune devra la retourner signée au SYADEN avant de procéder à la demande de liquidation.

Conformément à la délibération du Comité Syndical du SYADEN du 05 octobre 2021, l'attribution de la subvention est également conditionnée à la réalisation d'un diagnostic éclairage public « DIAG-EP ». Le SYADEN transmettra un dossier d'inscription à la mission DIAG-EP à la commune pour une programmation.

Le retour de ce dossier sera nécessaire pour la notification de la subvention.

Une mise en concurrence sera effectuée par voix consultative, sur la base du cahier des charges établi par le SYADEN. Le dossier complet sera soumis au SYADEN pour validation.

Envoyé en préfecture le 16/12/2022

Reçu en préfecture le 16/12/2022

Publié le

ID : 011-211102728-20221214-DEL2022_49-DE





Le conseil municipal, ouï cet exposé, et après avoir délibéré, par :

VOTES : POUR : 18 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

- **AUTORISE**, Mr le Maire à déposer un dossier de demande de subvention type au SYADEN et à signer tous les documents relatifs à la suite de ce dossier,
- **AUTORISE**, dans le cas de la rénovation, le SYADEN à collecter les Certificats d'Economies d'Energie inhérents à ce projet,
- **SOLLICITE** une subvention du SYADEN au taux maximum du montant de la dépense,
- **DESIGNE** Mr Pierre PIVA, Adjoint Délégué aux Travaux et à l'Urbanisme, en qualité de référent de la commune de PALAJA, pour le suivi de cette opération,
- **S'ENGAGE** à assurer la publicité de l'accompagnement du SYADEN (technique et financier) pour la réalisation des travaux (panneau de chantier à minima ainsi qu'un communiqué de presse, bulletin d'information municipal...)

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits,

Le Maire,

Thierry LECINA

Date du jour de signature par Mr le Maire : 16/12/2022

Cette délibération annule et remplace la délibération n°2022/39 du 20/10/2022